

Quels sont les acteurs de la prévention ?

Direction des ressources humaines
ce.drh@ac-poitiers.fr

Inspection santé et
sécurité au travail

isst@ac-poitiers.fr

Service social des
personnels

social.personnels16@ac-poitiers.fr
as.pers.ia17@ac-poitiers.fr
social.personnels79@ac-poitiers.fr
ssp86@ac-poitiers.fr

Médecine de
prévention

sam@ac-poitiers.fr

Correspondant handicap académique
correspondant-handicap@ac-poitiers.fr

Conseiller de prévention
académique

conseiller-prevention@ac-poitiers.fr

Chargée de mission
« Risques majeurs »

laurence.cailbault@ac-poitiers.fr

Conseillers de prévention départementaux

dsden16-conseiller-prevention@ac-poitiers.fr
dsden17-conseiller-prevention@ac-poitiers.fr
dsden79-conseiller-prevention@ac-poitiers.fr
dsden86-conseiller-prevention@ac-poitiers.fr

Assistant.e.s de prévention
des EPLE

Assistant.e.s de prévention
de circonscription

Comité Hygiène sécurité
et conditions de travail (CHSCT)

1 académique • 4 départementaux
Coordination : administration-chsct@ac-poitiers.fr

Le CHSCT

• Une instance de prévention
au service de la santé
et de la sécurité au travail

• Définition de la santé par l'Organisation Mondiale de la Santé :
« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et
social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie
ou d'infirmité »

académie
Poitiers

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Qu'est-ce que le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail ?

C'est une instance qui traite toute question relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels de l'Education nationale, titulaires et non titulaires.

Quelles sont ses missions ?

- Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des personnels dans le cadre de leur travail
- Veiller au respect des règlements en matière de santé au travail
- Faire des propositions permettant l'amélioration des conditions de travail
- Participer au développement d'une véritable culture de la santé et de la sécurité au sein des établissements

Comment fonctionne-t-il ?

- 3 réunions minimum par an
- Des visites réalisées dans les établissements et les écoles selon un protocole défini en instance
- Des enquêtes sur les accidents de service et les maladies professionnelles graves ou à caractère répété.

Quelle est sa composition ?

Un président

Recteur pour le CHSCTA
DASEN pour les CHSCTD

Un responsable ayant l'autorité

en matière de ressources
humaines

7 représentants des personnels

élus pour 4 ans

Un secrétariat permanent

désigné parmi les repré-
sentants des personnels et
par eux

Quels sont les outils pour agir au quotidien dans les établissements ou les services sur les conditions de travail, la sécurité et la santé ?

• Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Il centralise toutes les informations sur les risques constatés pour chaque unité de travail et propose les mesures envisagées pour les supprimer ou les réduire. Le chef de service en est le responsable mais son élaboration doit reposer sur une démarche participative.

• Le registre Santé et Sécurité au Travail (RSST)

Situé dans un lieu neutre et accessible à tous (personnels et usagers) il permet de noter, au jour le jour, les faits ou événements qui détériorent les conditions de travail ou qui engendrent un risque pour la santé et la sécurité des personnels et des usagers.

Il alimente le DUERP.

• Le registre de Danger Grave et Imminent (RDGI)

Il sert à consigner les situations de danger grave (susceptible de provoquer un accident ou une maladie entraînant la mort ou une incapacité permanente ou temporaire prolongée) et imminent.

C'est l'instrument de base du droit de retrait.

Les membres du CHSCT peuvent consulter le DUERP et les registres.

Comment contacter les représentants des personnels siégeant au CHSCT ?

Vienne : chsctd-sec-86@ac-poitiers.fr

Deux-Sèvres : chsctd-sec-79@ac-poitiers.fr

Charente : chsctd-sec-16@ac-poitiers.fr

Charente-Maritime : chsctd-sec-17@ac-poitiers.fr

Académique : chscta-sec@ac-poitiers.fr

Où trouver des informations complémentaires ?

Sur l'intranet de l'académie de Poitiers, rubrique "Santé et Sécurité" à gauche de l'écran :

<https://www.intra.ac-poitiers.fr/mes-rubriques/prevention-sante-securite-et-surete-au-travail-226648.kjsp?RH=1372323798940&RF=1277906618484>

Exemples de ressources documentaires et réglementaires :

- Modèle de registres SST et DGI
- Démarche pour déclarer un accident de service
- Guide pratique prévention des TMS
- PV des réunions des CHSCT